

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBLI.

Conseil

Depuis le retour de M^s: de Heemstede et de Huygh^s
on a entramé la besoigne. Sammedy passé M^s:
mes Maistres ont esté veoir les Plenipotenciaires
d'Espagne; avec deux actes touchant les prelimi-
naires, lequels sans aucune ceremonie ilz ons
signé incontinent. Aundi au matin ie delivray à
Mons^{le} le Comte de Penaranda un acte par lequel
les Espagnols promettent & s'obligent de procurer
un pouvoir du Roy d'Espagne conforme à celiuy
que l'Estat en desirerent. Les Espagnols ont tout
cecy passé avec une telle promptitude, que lors que
ie le contoy à ^{Aveux} ^{Li Roi d'France} il sen monstroit fort surpris. C'auant
esté abuse par les mediat^s qui leur avoient assuré
que E. ne trouveroit pas son Comté en allant cher ^{les Espagnols} D.
Hier C. a esté veoir ^{Frame} ^{orogen} ad sufflaminandum; que, ne
fust nostre serment fait a ^{aux Roi d'France} xx. touchant la negociation
la Paix estoit faicte. ^{Cos Espagnols} D. n'ont en rien reproché
nostre pouvoir. Je scay de bonne part que D.
nous accordera tout le contenu du traité, dans lequel
nous enterreront tout de bon en peu de iour. Hormis les
articles touchants l'exercice de la Religion de grise
et d'autre. Si ie croy que ^{S. A. Q.} L. aura tout ce qu'il
demande hormis les biens Ecclesiastiques. Je vous
auvois envoijé la copie des actes fud^{ts} mais n'estant
pas assuré si mes ^{Recres} vous sont deliverées ie ne l'off^r
pas hasarder. Je suis

Monseigneur

Bre tresble & tresob^t serv^r
FB.

des Alander le 9 May
Hug. 37. 1692.

6.1.1
102

*A. D. van der
Hoeven*

*Marijnus de Suichem
out. te re. ne. re.
con. te Se. de S. d. l. s. se.*

ata stayer.